

CONSEIL MUNICIPAL DE MARPENT DU 6 FEVRIER 2021



Compte-rendu

PRESENTS :

Mesdames Mélanie BERTINCHAMPS, Angélique CROIX, Yvette CYPRYSZAK, Alda DELPLANCHE, Laure DESPRIET, Jacqueline LOIRE, Claudine MONFOURNY, Stéphanie MOUCHART, Monique NICOL, Patricia VERSPLAETSE.

Messieurs Jean-Marie ALLAIN, Philippe ARCICASA, Vincent BLOMME, Ludovic CESSELLI, Ludovic DAMIENS, Pascal DELPLANCHE, Erick GUEFFIER, Bernard HUTIN, Christian LAVIELLE, Bruno LEGROS, Frédéric MARECHAL, Hervé NICOL

EXCUSEE : Madame Nassira TAOURIRT

PARTICIPATION DE LA COMMUNE PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS A LA REALISATION PAR LA CAMVS DE TROTTOIRS RUE DELMOTTE.

La délibération est votée à l'unanimité

PARTICIPATION DE LA COMMUNE PAR VOIE DE FOND DE CONCOURS A DES TRAVAUX RUE DELBREIL REALISES EN REGIE PAR LA CAMVS

La délibération est votée à l'unanimité

CONVENTION CADRE SUR LES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE A L'AGGLOMERATION EN MATIERE D'ACCESSOIRES DE VOIRIE

La délibération est votée à l'unanimité

CONVENTION D'ENTRETIEN POUR LE MARQUAGE HORIZONTAL SUR ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION.

La délibération est votée à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TOITURE DU CLOCHER DE L'EGLISE

La délibération est votée à l'unanimité

PACTE DE GOUVERNANCE DE LA CAMVS

La délibération est votée à l'unanimité

DESIGNATION D'UN OPERATEUR POUR LE PROJET WIFI 4 EU

La délibération est votée à l'unanimité (moins une voix, Mme Cypryszak, absente au moment du vote)

DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CAMVS POUR L'INSTALLATION D'UN PONT RADIO

La délibération est votée à l'unanimité (moins une voix, Mme Cypryszak, absente au moment du vote)

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE / ASSOCIATION DES MAIRES DU NORD

La délibération est votée à l'unanimité (moins une voix, Mme Cypryszak, absente au moment du vote)

DEMANDE D'UNE SUBVENTION A LA CAMVS POUR RADAR PEDAGOGIQUE

La délibération votée à l'unanimité (moins une voix, Mme Cypryszak, absente au moment du vote)

VENTES DE PARCELLES RUE DE LA MARBRERIE

La délibération est votée à l'unanimité (moins une voix, Mme Cypryszak, absente au moment du vote)

AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

La délibération est votée à l'unanimité

DELEGATIONS AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

La délibération est votée à la majorité (5 contre du groupe EPM).

ACCEPTATION PAR LA COMMUNE DU LEGS DE M. VICTOR VANNOPPEN

La délibération est votée à l'unanimité

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE MOULIN D'ANTAN »

La délibération est votée à l'unanimité

SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE CADRE DU FIPD

Les délibérations sont votées à l'unanimité